

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 décembre 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALCO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Personnel
- Assainissement : - Choix mode de gestion
- Surtaxe assainissement 2013
- Projets : - Consultation zones d'aménagement
- Bâtiment de Comps
- Intercommunalité : - Adhésion de Châteauneuf-Les-Bains
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AY 365 lot C d'une superficie totale de 1667 m² appartenant à Mme Maria SERVIER et Mme Corinne SERVIER-JULLIEN vendue 20 000 € au profit de Mr Yannick ROSSIGNOL et Melle amandine BLANCO.

- AY 365 lot A d'une superficie totale de 1082 m² comportant un hangar de 216 m² appartenant à Mme Maria SERVIER et Mme Corinne SERVIER-JULLIEN vendue 27 000 € au profit de Mr Didier MANUBY et Mme Sophie CORDOBA.

- AR 117-123 d'une superficie de 6190 m² comportant une habitation appartenant à Mme Odette PEROL (sous tutelle de Mme Marie-Hélène MAZERON), vendue 73 300 € au profit de Melle Sophie SHAIKH DE COLNET.

- AR 124 d'une superficie de 905 m² appartenant à Mme Madeleine BAREAU, vendue 700 € au profit de Melle Sophie SHAIKH DE COLNET.

- AP 475 d'une superficie de 1338 m² comportant une habitation appartenant à Mme Danielle SAUSSEAU, vendue 95 000 € au profit de Mr et Mme Nicolas NURET.

- AV 205 d'une superficie de 738 m² comportant une habitation appartenant à Mr Alexandre RIBEIRO, Melle Ludivine RIBEIRO et Mr Maximilien RIBEIRO, vendue 38 000 € au profit de Mr Abilio MATOS.

- AV 339-341-344-342 (moitié indivise)- AO121-232-233 : le Conseil Municipal s'intéresse à la parcelle AV 341 en raison des problèmes de sécurité qu'elle pose et souhaite prendre des renseignements auprès du Notaire.

Loyer des appartements communaux pour 2013

Le Conseil Municipal est d'accord pour augmenter le loyer de deux appartements de l'école occupés par Mme Lonchambon Maryvonne et Mme Didier Odette, de 2% suivant l'augmentation moyenne pratiquée par l'Ophis aux Ancizes-Comps et de le fixer à 255 € par mois sans les charges à compter du 1^{er} janvier 2013.

Classement dans le domaine public communal des parcelles AO 287-289-291-215

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander le classement dans le domaine public communal des parcelles AO 287-289-291-215 situées au Soulier (chemin d'accès à la station d'épuration et carrefour du village).

Création de poste

Le Conseil Municipal décide la création à compter du 1^{er} janvier 2013

- d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 12 heures hebdomadaires pour renforcer la surveillance des élèves à la cantine scolaire et à l'accueil du Camping Municipal l'été,
- de créer trois postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Gestion du Service d'assainissement

Après avoir entendu Mr Dugourd, Adjoint, qui a rappelé le rapport et les conclusions du Cabinet Saunier et Associés, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la délégation du service public de l'assainissement par traité d'affermage, ce qui semble offrir le meilleur bilan coût/avantages pour les usagers de la Commune.

Mission d'assistance à maître d'ouvrage Tranche conditionnelle 1

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Cabinet Saunier et Associés pour la tranche conditionnelle 1, d'un montant de 3 200 € HT soit 3 827.20 € TTC, de constitution du cahier des charges et l'analyse des offres, en vue du choix du délégataire du service assainissement.

Avenant de transfert des marchés d'étude SAUNIER et ASSOCIES

La Société SAUNIER et ASSOCIES a pris la décision de céder à SOMIVAL SAS certains de ses actifs, dont 2 agences en France, le personnel rattaché à ces agences, l'ensemble des références, moyens techniques et droits de propriété intellectuelle et l'ensemble des contrats en cours d'exécution.

Le Conseil Municipal donne son accord pour transférer les marchés en cours de la Sté SAUNIER ET ASSOCIES à la Société SOMIVAL SAS, soit :

- Diagnostic des 9 stations d'épuration de la commune d'un montant de 7 500.00 € HT,
- Mission d'assistance à maître d'ouvrage relative à la fin de contrat d'affermage du service public d'assainissement d'un montant de 11 860.00 € HT.

Commission de délégation des services publics

Le Conseil Municipal nomme les membres de la commission de délégation des services publics :

- Monsieur ESTIER Pascal, Maire,
- Monsieur DUGOURD Serge, Adjoint,
- Monsieur POUILLET Marcel, Conseiller Municipal,
- Monsieur PHILIPPE Didier, Conseiller Municipal.
en qualité de membres titulaires,

- Monsieur GREGORIO Francisque, Conseiller Municipal
- Monsieur FRANCISCO Alvaro, Conseiller municipal,
- Monsieur CHAPTARD Michel, Adjoint.
en qualité de membres suppléants.

Surtaxe assainissement pour 2013

Le Conseil Municipal fixe pour 2013 le montant de la surtaxe assainissement communale à 0.94 € hors taxe par m³, soit une augmentation d'environ 2.17 %.

Projets 2013

La réhabilitation du bâtiment de Comps a fait l'objet des demandes de subventions au Conseil Général et à l'Etat. Afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux, plusieurs architectes seront consultés.

Pour les lotissements en cours de création : Bourg Sud, Les Cerisiers et Route de Comps, des cabinets d'études ont remis leurs propositions financières. Le Conseil Municipal a choisi le cabinet BGN pour le lotissement Bourg Sud. Pour les 2 autres lotissements, le choix sera opéré ultérieurement.

Le Conseil Municipal demande également l'ouverture de 3 budgets annexes lotissement et l'assujettissement à la TVA des 3 opérations à compter du 1^{er} janvier 2013.

Intercommunalité

- Adhésion de la Commune de Châteauneuf-les-Bains à Manzat-Communauté : Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2013 de la Commune de Châteauneuf-les-Bains à la Communauté de Communes « Manzat-Communauté » et confirme que la représentation des Communes au sein du conseil communautaire de « Manzat Communauté » se fera conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de « Manzat-Communauté », soit :

Jusqu'à (< 500 habitants)	2 titulaires et 2 suppléants
De 501 à 1000 habitants	3 titulaires et 2 suppléants
De 1001 à 1500 habitants	4 titulaires et 2 suppléants
De 1501 à 2500 habitants	6 titulaires et 2 suppléants
De 2501 à 5000 habitants	7 titulaires et 2 suppléants
Au delà (> de 5000 habitants)	8 titulaires et 2 suppléants

- Cinéma La Viouze : Les négociations continuent avec les Aciéries Aubert et Duval et les différentes parties concernées pour sauvegarder le Cinéma.

- Une étude a été menée par Manzat-communauté sur l'avenir des 2 EHPAD dont les résultats seront exposés par le cabinet d'études le 03 janvier 2013.

Contrat de prestations avec la société H.D.A.

Le conseil Municipal décide de renouveler pour 1 an le contrat de dératization avec la société HDA de Ménétrol pour un montant annuel HT de prestations de 947,85 €.

Contrat de nettoyage des extractions de cuisine

La proposition de la société HDA pour un service d'hygiène des extractions de cuisines collectives : dégraissage des systèmes d'extraction d'air vicié des hottes de la cuisine du groupe scolaire d'un montant annuel HT de 566 €.est également accepté.

Tarifs camping saison 2013

Les tarifs de séjour et du bar du camping municipal pour 2013 resteront identiques à l'année précédente.

Ligne de trésorerie :

En attendant le versement des subventions ADEME et FEADER des travaux de réhabilitation de la décharge, la commune doit ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie de 200 000 € contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour financer ses besoins ponctuels.

Rythmes scolaires

Afin d'appliquer les nouvelles modalités de la réforme scolaire, le Conseil Municipal devra donner sa position permettant une organisation des services communautaires et en particulier du CLALAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.